

Échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules (DIV) en Lettonie

2015/0813(CNS) - 21/12/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Claude MORAES (S&D, UK) sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données relatives à l'immatriculation des véhicules en Lettonie.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement **approuve le projet du Conseil**.

Pour rappel, le projet de décision d'exécution du Conseil vise à autoriser la Lettonie à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la [décision 2008/615/JAI](#) à compter de la date d'entrée en vigueur de la décision aux fins de la consultation automatisée de données relatives à l'immatriculation des véhicules.